



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/1996/28/Add.2/Corr.1
23 août 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1996
9-13 septembre 1996, New York
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

PNUD : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

EXAMEN ANNUEL DE LA SITUATION FINANCIÈRE, 1995

Rapport de l'Administrateur

Additif

Fonds d'affectation spéciale constitués par l'Administrateur

Rectificatif

Remplacer le titre du document DP/1996/28/Add.2 par le libellé ci-dessus.

Page 1, résumé (encadré), paragraphe 2

Modifier le texte actuel comme suit :

Le tableau 1 présente un récapitulatif des renseignements financiers concernant les 104 fonds d'affectation spéciale opérationnels en 1995. Le montant global des recettes pour l'année s'est élevé à 226 422 540 dollars des États-Unis et le montant total des dépenses engagées à 181 226 140 dollars.

Page 1, résumé (encadré), paragraphe 3

Modifier la deuxième phrase comme suit :

En 1995, 26 fonds d'affectation spéciale ont été constitués par l'Administrateur et 27 nouveaux fonds d'affectation ponctuelle ont été constitués dans le cadre de fonds et de fonds d'affectation spéciale existants.

Page 9, tableau 1

Après la rubrique "Fonds d'affectation spéciale d'appui au réseau de coordonnateurs résidents (PNUD)", insérer ce qui suit :

Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre la désertification et la sécheresse

| Divers | — | 890 010 | — | 4 613 | — | 885 397 |
|--------|-------------|-------------|-------------|-------------|---|-------------|
| | 658 597 226 | 226 422 540 | 397 067 630 | 181 226 140 | — | 306 725 996 |

Pour les totaux, lire :

Page 12, tableau 2

Après la rubrique "Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'évaluation d'UNIFEM", insérer ce qui suit :

| Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre la désertification et la sécheresse | 10 octobre 1995 | Indéterminée | Divers | — | Mondial |
|---|-----------------|--------------|--------|---|---------|
| | | | | | |

Ce fonds a été créé pour : a) faciliter la mise en application des dispositions novatrices de la Convention sur la lutte contre la désertification; b) apporter un appui technique à l'élaboration et à l'exécution de programmes d'action nationaux; c) promouvoir la coopération et la coordination en vue de l'élaboration et de l'exécution de programmes d'action sous-régionaux; d) activer la conceptualisation de nouveaux mécanismes pour l'application de la Convention; e) appuyer l'établissement de nouveaux accords de partenariat au niveau national; f) élaborer des programmes portant sur les questions intersectorielles et les domaines d'action les plus importants et faciliter leur mise en oeuvre; g) assurer une formation technique à divers niveaux; h) prendre les mesures voulues pour que les organismes des Nations Unies et autres organisations multilatérales concernées puissent oeuvrer dans une optique concertée à la mise en oeuvre de la Convention.

Page 14

Remplacer le sous-titre centré intitulé "Fonds d'affectation ponctuelle relevant du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU)" par le sous-titre suivant :

Fonds d'affectation ponctuelle relevant du Bureau de la
lutte contre la désertification et la sécheresse

Page 14

Au-dessus de la rubrique "Projet national d'achat de semences et d'amélioration des arbres en Éthiopie", supprimer le sous-titre centré intitulé "Fonds d'affectation ponctuelle relevant du Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse".

Page 15

Au-dessus de la rubrique "Programme norvégien d'assistance aux pays touchés dans le cadre de l'action entreprise d'urgence pour l'Afrique conformément à la Convention sur la lutte contre la désertification, insérer le sous-titre centré suivant :

Fonds d'affectation ponctuelle relevant du Fonds d'affectation spéciale
pour la lutte contre la désertification et la sécheresse
